

**Secrétariat Général**

Délégation Générale aux Relations Internationales

**2022 DGRI 14** - Convention de co-production et co-organisation entre la Ville de Paris et l'association EUNIC relative à l'organisation de l'exposition « Visage(s) d'Europe », du 1<sup>er</sup> au 29 mai 2022.

**PROJET DE DÉLIBÉRATION  
EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Les Instituts culturels européens à Paris, réunis au sein du réseau EUNIC, renouvellent l'expérience débutée en 2019 de proposer un regard sur l'Europe au travers de la scène artistique de leurs pays respectifs. Née de ce projet, la troisième édition de l'exposition « Visage(s) d'Europe » réunira donc ce printemps plusieurs photographes européens.

Déjà soutenu par la Ville de Paris, EUNIC s'est assuré le concours d'un partenaire naturellement proche de ses aspirations pour le commissariat de l'exposition : le collectif « FETART » qui organise, entre autres, CIRCULATION(S), le festival de la jeune photographie européenne, qui a lieu tous les ans au CENTQUATRE-PARIS.

Depuis quinze ans maintenant, FETART défend la photographie et les jeunes artistes, pour lesquels il est devenu un véritable tremplin. Son comité artistique, constitué de quatorze curatrices, défend une photographie atypique, libre et ouverte au dialogue par-delà les frontières artistiques, géographiques et politiques.

Le projet « Visage(s) d'Europe » promeut une Europe multiple, à la fois marquée par les histoires personnelles, par l'insouciance de la jeunesse et par les rites culturels : un patrimoine commun transcendé par le pouvoir onirique de la photographie.

Cette exposition sera présentée sur la période du 1<sup>er</sup> au 29 mai 2022, sur 9 tripodes installés sur les Berges de Seine, en lien avec la Fête de l'Europe dont la seizième édition est organisée par la Ville de Paris avec les représentations françaises du Parlement européen et de la Commission européenne, ainsi qu'avec la Maison de l'Europe.

Aussi, afin de pouvoir organiser cet événement, je vous propose :

d'approuver le principe et les modalités de la convention de co-production et co-organisation de l'exposition « Visage(s) d'Europe » du 1<sup>er</sup> au 29 mai 2022, avec l'association EUNIC ;

- de m'autoriser à la signer.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris